



Conseil du développement industriel

Trentième session
Vienne, 20-23 juin 2005

Comité des programmes et des budgets

Vingt et unième session
Vienne, 10-12 mai 2005
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ ET NOUVELLES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE PROPOSÉES

Renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne

Le présent rapport met à jour les informations contenues dans les documents IDB.29/7-PBC.20/7 et IDB.29/19 relatifs aux mesures prises dans le cadre de la première phase du renforcement des mesures de sécurité visant à mettre le Centre international de Vienne aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges et présente les propositions relatives à la deuxième phase.

Introduction

1. À sa vingt-neuvième session, le Conseil a examiné les documents IDB.29/7-PBC.20/7 et IDB.29/19 relatifs au renforcement des mesures de sécurité et aux nouvelles installations de conférence proposées. Le présent rapport donne suite à la décision IDB.29/Dec.5 dans laquelle le Conseil demande de lui rendre compte des progrès réalisés dans le renforcement des mesures de sécurité à prendre pour que le Centre international de Vienne (CIV) satisfasse effectivement aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges. Il doit être examiné conjointement avec le document IDB.30/12-PBC.21/12 qui contient les propositions concernant les crédits additionnels pour la deuxième phase du renforcement des mesures de sécurité.

2. L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) est globalement responsable de la sécurité et de la sûreté au CIV, ainsi que de l'application générale des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes

sièges dans les deux phases. Un Groupe consultatif pour la sécurité, composé de membres de toutes les organisations sises au CIV, a été mis en place début 2004 afin de donner des conseils sur toutes les mesures relatives à la sécurité et à la sûreté et de rendre compte aux organisations concernées de l'élaboration et de l'exécution de projets.

I. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ

3. Le document IDB.29/7-PBC.20/7 contient une liste des éléments envisagés pour améliorer effectivement la sécurité au CIV. Le résumé ci-après, qui rend compte des progrès accomplis au 20 mars 2005, met à jour les informations données aux missions permanentes à l'occasion des réunions conjointes d'information convoquées par les organisations sises au CIV le 22 avril et le 4 septembre 2004. Une autre réunion conjointe d'information est prévue le 18 avril

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



2005 pour apporter des précisions supplémentaires sur les éléments indiqués ci-dessous.

A. Première phase

4. Sur les 8,4 millions de dollars initialement alloués pour la première phase un montant de 4,3 millions de dollars a été dépensé ou engagé, soit 1,2 millions de dollars pour les dépenses réalisées au titre des projets terminés énumérés ci-après et 3,1 millions de dollars engagés pour les projets en cours. Tous les projets de la première phase seront achevés d'ici le 31 décembre 2005, à l'exception du dernier projet de chacune des trois catégories suivantes:

Projets terminés

- a) Pose d'un film antichoc sur une partie du vitrage;
- b) Système de reconnaissance des véhicules aux entrées 2, 3, 4 et 5;
- c) Recrutement à titre temporaire de nouveaux agents de la sécurité.

Projets en cours

- a) Remplacement des fenêtres des étages inférieurs du CIV par des vitres en verre feuilleté de sécurité;
- b) Système de surveillance de la clôture d'enceinte et système d'alarme;
- c) Matériel de sécurité, tel que appareils mobiles d'extinction de feux au moyen de la technique d'eau atomisée sous haute pression et unités mobiles de détection des explosifs;
- d) Modernisation des systèmes d'alarme des portes et des télévisions en circuit fermé;
- e) Renforcement de l'actuel centre de contrôle de la sécurité;
- f) Système de radiocommunication numérique à canaux multiples;
- g) Sécurisation de l'entrée d'air pour le chauffage, la ventilation et la climatisation.

Projets dépendant des accords avec les autorités autrichiennes ou des mesures qu'elles ont prises

Renforcement de la sécurité de l'enceinte aux entrées, notamment installation de barrières de sécurité contre l'explosion de véhicules aux points de contrôle, et:

- a) Fermeture de l'entrée 2;
- b) Fermeture de l'entrée 3 comme point d'accès;
- c) Réaménagement de l'entrée 4;

d) Transformations mineures de l'entrée 5 pour qu'elle soit utilisée comme point d'accès pour tous les véhicules pendant les heures de travail;

- e) Plusieurs points d'accès à l'entrée 1.

B. Deuxième phase

5. Comme il est mentionné dans le document IDB.29/7-PBC.20/7, une deuxième phase du renforcement des mesures de sécurité a été présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en automne 2004 ("Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies", A/59/365/Add.1, 30 septembre 2004). Cette dernière a approuvé, le 23 décembre 2004, l'ouverture d'un crédit de 7 618 400 dollars (résolution A/RES/59/276).

6. Les mesures proposées dans le cadre de la deuxième phase d'application des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges devront être financées par des fonds qui devront être mis à la disposition des organisations. Le document IDB.29/12-PBC.20/12 présente la proposition du Directeur général relative au financement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans la deuxième phase. Les ressources nécessaires pour cette phase se montent à 7,6 millions de dollars dont 4,6 millions de dollars au titre des dépenses d'équipement non renouvelables. Les dépenses non renouvelables concernent l'achat de matériel et de services en relation avec les points énoncés plus haut, mais il faudra également prévoir des dépenses renouvelables chaque année correspondant à un montant de 3 millions de dollars en 2005 et d'au moins 3,9 millions de dollars (par application du taux de 1 dollar pour 0,813 euro) en 2006, montants qui pourraient changer les années suivantes, pour l'essentiel en rapport avec la création de 59 nouveaux postes d'agent de la sécurité.

7. Les projets proposés dans le cadre de la deuxième phase ont trait en particulier aux domaines suivants:

- a) Recrutement de nouveaux agents de la sécurité et dépenses connexes (examens médicaux, heures supplémentaires et sursalaires de nuit);
- b) Formation des agents de la sécurité;
- c) Fournitures et accessoires (uniformes, vêtements de protection et trousse d'urgence);
- d) Matériel de sécurité (par exemple, radios, armes à feu, matériel de formation);
- e) Systèmes stationnaires de détection d'explosifs pour les personnes et les véhicules;
- f) Réaménagement des voies d'accès pour empêcher une approche directe des véhicules;
- g) Réaménagement de l'entrée 1;

h) Barrières hydrauliques de sécurité et bornes lumineuses aux points d'accès des véhicules;

8. Par ailleurs, deux projets qui ne sont pas mentionnés dans les résolutions de l'Assemblée générale ont été lancés:

Remplacement des fenêtres

a) L'installation de vitres en verre feuilleté de sécurité a commencé en même temps que les travaux de désamiantage. Si dès le début, le remplacement des fenêtres était prévu au titre des activités du Service des bâtiments, le respect des exigences techniques relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges a nécessité la pose d'un vitrage plus coûteux. Les nouvelles fenêtres répondront non seulement aux normes de sécurité récemment adoptées mais garantiront en outre une meilleure isolation thermique et, à terme, des économies d'énergie. Les dépenses ordinaires de remplacement des fenêtres sont imputées au budget du Service des bâtiments. Au moment de l'établissement du rapport présenté au Conseil à sa vingt-neuvième session, l'état de la trésorerie du Service des bâtiments ne permettait pas de couvrir ces dépenses, et il n'était par conséquent pas possible d'envisager de financer la totalité des dépenses supplémentaires liées au remplacement de vitres dans les diverses phases du renforcement des mesures de sécurité. Toutefois, la situation du budget s'est améliorée et les 2,5 millions de dollars initialement prévus pour le remplacement des fenêtres sont devenus disponibles, réduisant ainsi les fonds nécessaires dans la deuxième phase pour couvrir les coûts supplémentaires liés uniquement au vitrage de sécurité. Le présent projet devrait être terminé en même temps que le projet de désamiantage, d'ici à la fin de l'année 2007 pour les bâtiments A, B, D et E.

Cartes d'identité ONU identifiables par radiofréquence

b) L'ONU prévoit d'introduire d'ici le milieu de l'année 2005 de nouvelles cartes d'identité ONU identifiables par radiofréquence qui permettront d'améliorer sensiblement le contrôle aux accès et de fournir un décompte précis de toutes les personnes se trouvant dans l'enceinte du CIV.

Projets dépendant des accords avec les autorités autrichiennes ou des mesures qu'elles ont prises

9. Comme dans la première phase, certains projets de la deuxième phase du renforcement des mesures de sécurité dans l'enceinte du CIV doivent être approuvés et exécutés par les autorités autrichiennes. À la suite de discussions entre ces dernières et le Groupe consultatif

pour la sécurité à ce sujet, certaines mesures ont été arrêtées, mais d'autres font encore l'objet de discussions.

Projets approuvés qui seront exécutés prochainement

a) Panneaux de signalisation aux abords des entrées 4 et 5;

b) Fermeture à la circulation de la voie entre l'Austria Center Vienna et le CIV;

c) Réaménagement des voies de circulation accédant au CIV et dans l'enceinte du CIV;

d) Déplacement du terminus d'autobus de Kaisermühlen;

Projets attendant l'approbation des autorités autrichiennes

a) Sécurisation d'une petite zone de stationnement sur la Leonard Bernstein Strasse, à proximité du jardin d'enfants du CIV;

b) Sécurisation de la promenade Sousa de Mendez allant du terminus de bus aux abords de l'Austria Center Vienna;

c) Rampe conduisant de la Wagramer Strasse à l'entrée 1.

II. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

10. Le Comité pourrait recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des progrès accomplis dans la première phase du renforcement des mesures de sécurité visant à mettre le Centre international de Vienne aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, comme indiqué dans le document IDB.30/11-PBC.21/11;

b) Décide d'approuver les mesures proposées pour la deuxième phase du renforcement des mesures de sécurité, telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale dans la résolution A/RES/59/276 et telles que décrites dans le document IDB.30/11-PBC.21/11;

c) Décide également d'approuver les deux autres projets relatifs au remplacement des fenêtres et aux nouvelles cartes d'identité ONU identifiables par radiofréquence, comme indiqué dans le document IDB.30/11-PBC.21/11.”